

## TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DE SAINT ANDRE LE GAZ

ANNEXE A JOINDRE AU CONTRAT DE LOCATION.

**Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2017**

Salles communales	Associations Saintes-Andréennes		Particuliers Saints-Andréens (1)
	Activité régulière	Activité ponctuelle	
<b>GYMNASE</b> (minimum): <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes »</i>	Gratuit	30,00 €  Caution : 500,00 €	Eté : 320,00 € Hiver : 400, 00 €  Caution : 500,00 €
<b>GYMNASE :</b> <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes » + Buvette</i>	Gratuit	30,00 €  Caution : 500,00 €	Eté : 350,00 € Hiver : 450, 00 €  Caution : 500,00 €
<b>GYMNASE</b> (total) : <i>Hall côté « Sports » + Salle évolution + Office + Hall et sanitaires côté « Fêtes » + Buvette + Sanitaires côté stade.</i>	Gratuit	30,00 €  Caution : 500,00 €	
<b>FOYER MUNICIPAL :</b>	Gratuit	30,00 €  Caution : 300,00 €	Eté : 100,00 € Hiver : 150, 00 €  Caution : 300,00 €
<b>CLUB HOUSE :</b>	Gratuit	Gratuit  Caution : 50,00 €	
<b>Autres salles :</b> <i>Préfabriqué Vercors – Salle TAP Salle d'activités – Salle musique Résidence Gai Soleil</i>	Gratuit		

(1) Période d'hiver du 1<sup>er</sup> OCTOBRE au 31 AVRIL – Période d'été du 1<sup>er</sup> MAI au 30 SEPTEMBRE.

Orchestre ou utilisation de matériel pour animation musicale au gymnase : supplément de 50 €.

Utilisation de la sonorisation communale au gymnase : au cas par cas (demande écrite auprès de la Mairie) : 30 € - caution : 100 €.

Ces tarifs s'entendent pour une location du SAMEDI après-midi au DIMANCHE 11H00.

Pour les particuliers, en cas de prolongement jusqu'au DIMANCHE 18H00 : supplément de 50 €.

L'acompte est égal à 50% du montant de la location.